

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 353-CA-5357

concernant l'adoption des modifications à la *Politique relative aux prix et aux distinctions*

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le projet de modifications de la *Politique relative aux prix et distinctions*;

ATTENDU la nécessité, après une première année d'application, d'adapter et de modifier certaines dispositions de la *Politique relative aux prix et distinctions*;

ATTENDU que les modifications ont principalement pour objectif de préciser et de modifier, pour certains prix et distinctions, les critères d'admissibilité, les modalités d'attribution, la composition et le mandat des comités de sélection et d'attribution, les modalités d'appels de candidatures, d'adapter la politique aux changements apportés à la *Politique de l'Université du Québec* concernant l'attribution des doctorats *honoris causa* et d'honorer la mémoire de deux membres d'exception du corps professoral;

ATTENDU les explications du secrétaire général et la recommandation du recteur;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications proposées à la *Politique relative aux prix et aux distinctions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 353-CA-5358

concernant le renouvellement de mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la résolution 326S-CA-4892 adoptée par le conseil d'administration lors de la séance du 8 septembre 2008, concernant l'engagement et l'affectation du vice-recteur à l'administration et aux ressources de l'Université du Québec en Outaouais, monsieur Yves Dupont, pour un mandat débutant le 29 septembre 2008 et se terminant le 31 mai 2012;

ATTENDU la demande de renouvellement de mandat adressée au recteur, par le vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les consultations effectuées par le recteur auprès des personnes et des instances avec qui le vice-recteur est appelé à interagir régulièrement;

ATTENDU l'avis favorable du recteur concernant le renouvellement de mandat du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le mandat de monsieur Yves Dupont, à titre de vice-recteur à l'administration et aux ressources de l'Université du Québec en Outaouais, pour un mandat de cinq (5) ans, débutant le 1^{er} juin 2012 et se terminant le 31 mai 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 353-CA-5359

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

ATTENDU la liste des étudiantes et des étudiants ayant complété les exigences des programmes courts et l'attestation du registraire à cet effet;

ATTENDU la recommandation favorable à l'émission des attestations d'études formulée par la résolution 291-CE-2153 de la commission des études du 8 septembre 2011;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Guy Bellemare,

IL EST RÉSOLU :

D'ÉMETTRE les attestations d'études aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 353-CA-5360

concernant les attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la politique linguistique de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la nécessité, pour tous les étudiants de l'Université, d'avoir une connaissance de la langue française qui leur permette de suivre les cours, mais aussi d'effectuer leurs travaux et examens;

ATTENDU le caractère opportun d'une identification d'attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle;

ATTENDU la réflexion menée par le doyen des études et les responsables de programmes de troisième cycle afin d'identifier des attentes minimales en matière de connaissance de la langue française pour l'admission au troisième cycle;

ATTENDU les projets de textes à ajouter aux conditions d'admission des programmes de troisième cycle;

ATTENDU la résolution adoptée par la commission des études lors de sa réunion du 8 septembre 2011;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Dominique Toupin, appuyée par monsieur Guy Bellemare,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER les conditions d'admission des programmes de troisième cycle, en précisant les attentes relatives à la connaissance du français.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 353-CA-5361

concernant des modifications au cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU le cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs;

ATTENDU l'offre, par l'Université du Québec en Outaouais, de programmes de maîtrise et de doctorat dont plusieurs portent sur les mêmes disciplines, tels que les programmes de maîtrise constituant la base d'admission pour les programmes de doctorat dans la même discipline;

ATTENDU que les critères d'habilitation à la direction et à la codirection de recherche au troisième cycle englobent les critères d'habilitation, respectivement, à la direction et à la codirection de recherche au deuxième cycle;

ATTENDU que l'habilitation à la direction et à la codirection de recherche dans un programme de doctorat entraîne, de facto, l'habilitation, respectivement, à la direction et à la codirection de recherche dans un programme de maîtrise dans la même discipline;

ATTENDU que l'habilitation à la direction et à la codirection de recherche dans un programme de doctorat multidisciplinaire entraîne l'habilitation, respectivement, à la direction et à la codirection de recherche dans un programme de maîtrise pour les programmes qui préparent audit doctorat, dont les disciplines correspondent aux disciplines de spécialisation en rapport avec lesquelles l'habilitation à la direction de recherche dans un programme de doctorat a été obtenue;

ATTENDU le projet de modification du cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs;

ATTENDU la résolution adoptée par la commission des études lors de sa réunion du 8 septembre 2011;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications au cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux cycles supérieurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 353-CA-5362

concernant la réouverture des admissions au baccalauréat en sciences sociales (7849) incluant les profils disciplinaires en communication, en histoire, en science politique et en sociologie

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la suspension des admissions au baccalauréat en sciences sociales (7849) à l'automne 2002;

ATTENDU le projet de relance du baccalauréat en sciences sociales (7849) incluant les profils disciplinaires en communication, en histoire, en science politique et en sociologie;

ATTENDU la résolution UQO-MScS-10-20-120 du module des sciences sociales;

ATTENDU la résolution 73-SCE-182 de la sous-commission des études;

ATTENDU la résolution 289-CE-2127 de la commission des études;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par madame Lyse Ricard,

IL EST RÉSOLU :

D'OUVRIR les admissions au baccalauréat en sciences sociales à compter du trimestre d'hiver 2012, selon un régime d'admission à temps complet et à temps partiel, à l'automne et à l'hiver.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 353-CA-5363

concernant un projet de contrat d'affiliation avec le Centre de santé et de services sociaux de Gatineau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU la planification stratégique 2009-2014 de l'UQO;

ATTENDU la volonté de l'UQO de mettre en place de nouveaux programmes de formation en vue, entre autres, de répondre aux besoins des établissements du réseau de la santé et des services sociaux;

ATTENDU les collaborations déjà présentes entre l'UQO et le Centre de santé et de services sociaux de Gatineau;

ATTENDU l'importance de la collaboration entre l'UQO et le CSSSG afin d'optimiser la qualité des services offerts par les deux établissements à la population de la région;

ATTENDU le projet de contrat d'affiliation entre le CSSSG et l'UQO;

ATTENDU les retombées escomptées en lien avec la conclusion de cette entente d'affiliation;

ATTENDU que ces retombées visent tant la formation que la recherche, et ce, dans un grand nombre de domaines couverts par l'UQO;

ATTENDU la recommandation favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER le contrat d'affiliation entre le Centre de santé et de services sociaux de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le recteur et le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche afin de convenir d'ajustements finaux au texte de l'entente qui pourraient être requis suite aux étapes finales d'approbation;

DE MANDATER le recteur, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le secrétaire général pour signer ce contrat;

DE PRENDRE ACTE que ce contrat pourra être conclu suite à l'autorisation finale du ministre de la Santé et des Services sociaux auprès du Centre de santé et de services sociaux de Gatineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 353-CA-5364

concernant l'adjudication du contrat pour le déneigement des parcs de stationnement, trottoirs et entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la Loi sur l'Université du Québec et les articles 1.1 et 1.4 d) du Règlement général 4 : « Exercice des pouvoirs des établissements »;

ATTENDU l'article 4.4 du Règlement de régie interne de l'UQO;

ATTENDU l'appel d'offres public publié sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) du 8 août 2011 au 6 septembre 2011;

ATTENDU l'analyse et la recommandation du Service des terrains et bâtiments et la Division des approvisionnements de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que l'entreprise TDO inc. a soumis le meilleur prix tout en répondant aux exigences de l'Université;

ATTENDU la politique d'acquisition des biens et services de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Claude Chénier, appuyée par madame Dominique Toupin,

IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat de déneigement des parcs de stationnement, trottoirs et entrées aux pavillons Alexandre-Taché et Lucien-Brault à l'entreprise TDO inc. au montant de 86 245 \$ (avant taxes) pour la période du 1^{er} novembre 2011 au 30 avril 2012, avec la possibilité de reconduire le contrat pour deux années additionnelles au même montant après entente entre les parties;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et le secrétaire général de signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, ledit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 353-CA-5365

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de monsieur Alain Charbonneau

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai 2010;

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de monsieur Alain Charbonneau le 31 mai 2012;

ATTENDU la recommandation favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche quant au renouvellement de contrat et à l'octroi de la sécurité d'emploi du cadre;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de monsieur Alain Charbonneau et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres à compter du 1^{er} juin 2012;

DE RENOUVELER l'affectation de monsieur Alain Charbonneau au poste de doyen de la formation continue et des partenariats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 353-CA-5366

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Lise Legault

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai 2010;

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de madame Lise Legault le 31 mai 2012;

ATTENDU la recommandation favorable du vice-recteur à l'administration et aux ressources quant au renouvellement de contrat et à l'octroi de la sécurité d'emploi du cadre;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de madame Lise Legault et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres à compter du 1^{er} juin 2012;

DE RENOUVELER l'affectation de madame Lise Legault au poste de directrice du Service des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 353-CA-5367

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Sophie Ouellet

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai 2010;

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de madame Sophie Ouellet le 31 mai 2012;

ATTENDU la recommandation favorable du vice-recteur à l'administration et aux ressources quant au renouvellement de contrat et à l'octroi de la sécurité d'emploi du cadre;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de madame Sophie Ouellet et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres à compter du 1^{er} juin 2012;

DE RENOUVELER l'affectation de madame Sophie Ouellet à titre d'adjointe au vice-recteur à l'administration et aux ressources.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 353-CA-5368

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Lucie Villeneuve

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'adoption du Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais lors de la séance du conseil d'administration du 25 mai 2010;

ATTENDU le Règlement général 6 : « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de madame Lucie Villeneuve le 31 mai 2012;

ATTENDU la recommandation favorable du secrétaire général quant au renouvellement de contrat et à l'octroi de la sécurité d'emploi du cadre;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par monsieur Claude Chénier,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de madame Lucie Villeneuve et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres à compter du 1^{er} juin 2012;

DE RENOUVELER l'affectation de madame Lucie Villeneuve au poste d'adjointe au secrétaire général et conseillère juridique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 353-CA-5369

concernant la nomination des membres au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU l'article 7.7 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « Affaires concernant l'administration »;

ATTENDU l'article 4.8.1 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition du comité de vérification et stipulant que les membres doivent être nommés annuellement;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Lavergne, appuyée par madame Frédérique Delisle,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les membres suivants au comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012 :

- Dominique Toupin
- Claude Chénier
- Lisette Blouin-Monfils
- Lyse Ricard

DE NOMMER madame Lyse Ricard présidente du comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2011-2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 353-CA-5370

concernant la nomination de sept (7) membres au comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent cinquante-troisième réunion tenue le lundi 26 septembre 2011 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

ATTENDU que l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans renouvelable, sauf l'étudiant qui est nommé pour un (1) an;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs les 16 et 19 août 2011 ainsi que le rappel au même effet le 12 septembre 2011, pour la nomination de cinq (5) personnes connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué auprès des étudiants inscrits à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat effectué le 31 août 2011;

ATTENDU l'intérêt du membre versé en éthique, monsieur Louis Perron, à renouveler son mandat;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Guy Bellemare, appuyée par monsieur Michal Iglewski,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les cinq (5) professeurs suivants au comité d'éthique de la recherche, à titre de membre connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche pour des mandats de trois (3) ans, soit du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2014 :

- André Durivage
- Geneviève Forest
- Sylvie Thibault
- Kelley Kilpatrick
- Mylène Leroux

DE NOMMER madame Julie Bibaud à titre d'étudiante inscrite à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat, pour un mandat d'un (1) an, soit du 30 septembre 2011 au 29 septembre 2012;

DE NOMMER monsieur Louis Perron, personne versée en éthique, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

Luc Maurice
Secrétaire général